

par mois sans l'évaluation des ressources et je donnerai mes raisons plus tard.

M. Munro: Et pour ceux qui ont besoin de \$125?

M. Rynard: J'en suis venu à conclure que le député ne comprend pas la signification du régime d'assistance publique du Canada.

M. Munro: Le député ne s'oppose-t-il pas à un genre d'évaluation des besoins sous le régime d'assistance publique du Canada?

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député de Simcoe-Est consent-il à répondre à une question?

M. Graffey: Vous rétrogradez jusqu'au dix-neuvième siècle; vous êtes embarrassés et vous le savez.

M. Rynard: Il ne s'agit pas seulement de cela, monsieur l'Orateur. Je voudrais récapituler en rappelant que les citoyens âgés de notre pays qui réunissent les exigences à la fois du supplément et de l'assistance risquent de se retrouver avec deux catégories de fonctionnaires sur le dos, l'une au palier fédéral, l'autre au palier provincial. Ce double emploi est inutile et nous allons nous embourber dans les difficultés législatives.

Nous sommes contre ce projet de loi, monsieur l'Orateur. Qu'advient-il de l'assurance frais médicaux des pensionnés qui ont 65 ans, s'ils obtiennent ces \$30 supplémentaires par mois? Dans la province d'Ontario, l'augmentation d'un mois, soit \$30, sera supprimée. Ainsi, au lieu de recevoir \$30 pour chacun des douze mois, ils perdront l'augmentation d'un mois.

Je veux aller un peu plus loin et demander ce qu'il adviendra de la personne qui habite un foyer de vieillards, en Ontario ou ailleurs. La province déduira encore \$30; il perdra donc l'augmentation de deux mois. Je veux aller encore plus loin et demander ce qu'il adviendra de ce nouveau paiement de l'impôt sur le revenu auxquels ils seront assujettis. Et que dire de leur hospitalisation? Ces \$30 par mois que nous leur offrons avec tant de magnanimité seront réduits de telle sorte qu'avec de la chance, ils ne recevront que neuf versements mensuels. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles notre parti ne peut pas accepter ce projet de loi. C'est une mauvaise mesure.

Hier soir, dans son exposé à la Chambre le ministre des Finances a déclaré que la taxe de vente serait majorée de 1 p. 100. En fait, on impose au niveau du détail une taxe de 2 p. 100 aux gens qui peuvent le moins la payer. Voilà pourquoi je m'oppose au projet de loi. Il est vrai que nous avons présenté deux amendements et que l'on

a retenu l'essentiel de l'un d'eux pour que l'on mette fin au furetage effectué par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et par le ministère du Revenu national. A notre avis, on empiétait largement sur les droits des gens. Le ministre a rectifié cet état de choses, du moins en partie, et nous lui sommes reconnaissants de cette miette.

Nous apprécions aussi qu'on ait étudié de nouveau le cas des gens mariés dont l'un des conjoints a plus de 65 ans. Si on nous force à refuser aux gens âgés le droit à cette augmentation et à leur demander d'accepter un pis-aller, le ministre se retrouvera sous peu au milieu d'un enchevêtrement de mesures législatives dont il ne pourra se sortir facilement sans détruire tout l'ensemble. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a dit, c'est un fouillis.

En outre, monsieur l'Orateur, nous nous opposons au projet de loi parce que le supplément de \$30 par mois disparaîtra en 1975 et, avec l'inflation actuelle, la pension de \$75 par mois ne vaudra plus que \$55 environ.

L'hon. M. Fulton: Peut-être \$40.

M. Rynard: Peut-être \$40 comme le dit le député de Kamloops. Dans cette mesure le gouvernement n'a prévu qu'une diminution de 2 p. 100 du pouvoir d'achat. Mais l'an dernier seulement, la nourriture a augmenté de 10 p. 100 et les loyers de 10 à 20 p. 100. Il ne faut donc pas beaucoup d'imagination pour prévoir quelle sera la valeur de la pension de \$75 en 1975.

Qu'est-ce que les milliers de Canadiens qui n'auront pas droit aux prestations du régime de pensions du Canada feront d'une pension de vieillesse qui n'aura plus qu'une valeur d'achat de \$50 ou de \$40 comme le dit le député de Kamloops? Je ne sais absolument pas ce qu'ils vont devenir? Compliquons-nous davantage la mesure pour venir en aide à ces gens? A mon avis, la mesure est tellement remplie d'échappatoires qu'il faudra la modifier radicalement dans cinq ans, ou nous devons la mettre tout à fait de côté et présenter un nouveau projet de loi. En dernière analyse, je suppose que nous sommes enfermés dans un dilemme: faute d'une pension raisonnable on donnera un maigre revenu aux pensionnés parce que le gouvernement s'entête à vouloir imposer l'évaluation des ressources. Notre parti a démontré que nous sommes parfaitement conscients de la condition de nos citoyens âgés.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la troisième lecture du projet de loi est l'étape où les députés se trouvent face à face avec le projet de loi, ses

[M. Rynard.]